



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

# Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°86  
Janv.  
2023



UN NOUVEAU PPI SIGNÉ

## LES INVESTISSEMENTS D'ENEDIS ACTÉS POUR 4 ANS

PAGES 2 et 3



**ENJEUX** PAGES 6 et 7

LE SDEC ÉNERGIE LANCE PROGRES  
L'APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES



**SUR LE TERRAIN** PAGE 8

LANDELLES-ET-COUPIGNY  
MISE SUR LE BOIS-ÉNERGIE

**POINT DE VUE** PAGE 5

« DOIT-ON ÉCLAIRER  
LES RUES DE NOS  
COMMUNES ? »

**PAROLE À...** PAGE 11

MARC POTTIER  
Maire de Colombelles



## ÉDITORIAL

### URGENCE À AGIR ENSEMBLE

C'est du fond du cœur que je vous présente mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année qui commence. Ces vœux sont aussi ceux des élus du bureau syndical et de toute l'équipe du SDEC ÉNERGIE, présents chaque jour sur le terrain pour vous accompagner dans vos projets.

L'année 2022 aura été marquée par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières.

Le groupement de commandes que nous coordonnons a permis d'en amortir l'impact mais dans ce contexte, la réduction des consommations énergétiques est devenue une priorité pour toutes nos collectivités qui veulent non seulement produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, mais aussi engager des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine public. Il y a urgence à agir ensemble pour consommer moins et mieux l'énergie.

Votre syndicat continuera à être à vos côtés en 2023 : investissements sur les réseaux qui restent notre cœur du métier ; investissements dans la transition énergétique, enjeu primordial aujourd'hui et pour les années à venir ; investissements dans les bornes de recharge pour véhicules électriques, aujourd'hui en nombre insuffisant pour répondre aux besoins croissants des usagers de cette nouvelle mobilité... Les chantiers sont nombreux pour 2023 et nous imposent rigueur, expertise, dynamisme et savoir-faire.

Je vous souhaite une belle année 2023 et qu'ensemble nous débordions d'énergie pour relever ensemble ces défis qui nous attendent.

**Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente du SDEC ÉNERGIE



Bien qu'en amélioration, la qualité de fourniture reste contrastée à la maille des communes, avec un stock de réseau incidentogène en décroissance.

## UN NOUVEAU PPI SIGNÉ

# Les investissements d'ENEDIS actés pour 4 ans

Le deuxième Programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur le réseau public d'électricité d'ENEDIS a été adopté par le comité syndical du SDEC ÉNERGIE en décembre dernier.

C'est parti pour le deuxième PPI sur 4 ans, de 2023 à 2026. Adopté le 15 décembre dernier par le comité syndical du SDEC ÉNERGIE, le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) « électricité » est engagé. Pour y parvenir, depuis mars 2022, des négociations ont été menées entre le syndicat et le concessionnaire du réseau, Enedis. Une vingtaine de réunions et de très nombreux échanges ont donc permis d'aboutir à la signature de l'avenant du contrat de concession électricité.

Dans la convention de départ, adoptée en 2018 (*lire en encadré*), le Schéma directeur des investissements (SDI) a défini, sur 30 ans, des objectifs en terme de qualité pour le réseau à diverses

échances tout au long du contrat. Pour cela, les PPI de chaque maître d'ouvrage arrêtent les investissements utiles afin d'atteindre les objectifs du SDI. Ces investissements sont exprimés en quantité d'ouvrages traités, déposés, posés... auxquels sont rattachées des estimations financières.

« Globalement, lors du précédent PPI sur la période 2018-2022, les investissements ont été à la hauteur des enjeux », souligne Rémi Bougault, vice-président en charge des concessions. D'un montant d'environ 38 millions d'euros, les investissements d'Enedis, au titre de ce 1<sup>er</sup> PPI, ont été engagés et les objectifs réalisés (*lire en encadré*). En parallèle, le SDEC ÉNERGIE aura investi 32 millions d'euros dans son propre PPI.

« Notre vigilance s'impose pour ce nouveau PPI avec Enedis. À ce titre, le SDEC ÉNERGIE renforcera le contrôle annuel exercé sur le concessionnaire. »

« C'est un bilan gagnant-gagnant », poursuit le vice-président.

### Le SDEC ÉNERGIE vigilant sur le nouveau PPI

Le PPI de la nouvelle période qui commence (2023-2026) doit désormais répondre aux 3 ambitions du SDI :

- 1) améliorer la qualité de l'énergie distribuée et notamment dans les secteurs où elle reste insuffisante (le Pays d'Auge) ;
- 2) améliorer la résilience du réseau aux contraintes climatiques ; en particulier le long du littoral (zone de vent) mais aussi dans les territoires à risques importants d'inondation (TRI) de Caen et de Dives et Ouistreham ;
- 3) l'adaptation du réseau à la transition énergétique, et notamment au développement de la mobilité bas carbone et à l'augmentation de la production photovoltaïque.

Pour cela, il se structure autour des douze finalités pour lesquelles des objectifs quantitatifs sont à atteindre en 2026 (11 de ces finalités sont identiques à celles du 1<sup>er</sup> PPI). Mais ces objectifs



Le réseau de distribution d'électricité demeure sensible aux phénomènes climatiques, exceptionnels ou non (ici, à Houlgate). Pour les réseaux HT (Haute tension) et BT (Basse tension), la sensibilité s'explique par deux facteurs : la façade maritime et la zone de vent.

du 2<sup>e</sup> PPI sont en retrait par rapport au 1<sup>er</sup> programme. Ce qui se traduit aussi financièrement puisque le concessionnaire estime à 29 millions d'euros le montant des dépenses qui seront réalisées. Selon Enedis, cette inflexion des investissements tant en quantité d'ouvrages qu'en dépenses d'investissements ne remet pas en cause les trajectoires qualitatives et quantitatives inscrites au SDI. Elle est liée à l'amélioration de la qualité de la distribution et à la comptabilisation d'investissements

exceptionnels dans le 1<sup>er</sup> PPI.

« Nous en prenons acte mais nous resterons attentifs à son respect. Notre vigilance s'impose. À ce titre, le SDEC ÉNERGIE renforcera le contrôle annuel exercé sur le concessionnaire », conclut Rémi Bougault. □

### QUEL BILAN DU PPI 2019-2022 ?

Si un bilan définitif sera dressé en mars 2023, le diagnostic technique réalisé sur la période 2019-2022 permet de constater un bilan qualitatif et quantitatif.

La qualité de fourniture au quotidien est bonne en moyenne sur la concession et s'améliore par rapport à la période antérieure, même si elle reste contrastée à la maille des communes malgré une réduction des variations. De plus, le réseau de distribution d'électricité demeure sensible aux aléas climatiques malgré une désensibilisation marquée sur la durée du dernier PPI. Enfin, la fiabilité des réseaux incidentogènes reste sous surveillance malgré une amélioration des taux d'incidents des réseaux souterrains.

Le bilan quantitatif du 1<sup>er</sup> PPI d'Enedis fait apparaître, en septembre 2022, des taux de réalisation supérieurs à 100 % pour 9 finalités sur 13. Quatre finalités ont des taux de réalisation inférieurs à 100 %, dont trois devraient atteindre les objectifs fixés au terme de l'année 2022.

### MIEUX COMPRENDRE LE SDI ET LES PPI

En juin 2018, Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. Ce texte met en place un dispositif de gouvernance des investissements composé d'un Schéma directeur des investissements (SDI) sur la durée du contrat (30 ans) et de plusieurs Programmes pluriannuels d'investissements (PPI) successifs, d'une durée de quatre ans. Le 1<sup>er</sup> PPI, sur la période 2019-2022, est arrivé à son terme le 31 décembre dernier. Un nouveau PPI, cette fois de 2023 à 2026, a donc été voté en décembre 2022.

## ÉLAGAGE

# Une étude pour valoriser les branchages

Que faire des résidus des tailles réalisées par Enedis le long des lignes moyenne tension dans le Calvados ? À cette question, la Commission Consultative pour la Transition Énergétique, créée par le SDEC ÉNERGIE et les EPCI du Calvados, veut y répondre d'ici fin 2023. Une étude va permettre d'évaluer différentes options pour les collectivités.

**N**ée en 2016 à l'initiative du SDEC ÉNERGIE (*lire en encadré*), la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE) suit sa feuille de route. Pour la période 2021-2023, elle a placé, parmi ses actions prioritaires, le traitement des résidus d'élagage d'Enedis, en bord de route et chez les particuliers. « Dans le Calvados, ces interventions concernent chaque année près de 250 km de haies à proximité des lignes HTA (lignes aériennes moyenne tension), explique Guénaëlle Carlier, responsable du service "accompagnement à la transition énergétique des territoires" au SDEC ÉNERGIE. L'objectif est de trouver une solution pour valoriser ces résidus des tailles. »

### Un groupe de travail déjà en place

La question a notamment été soulevée par la Chambre d'Agriculture du Calvados, dans un contexte à la fois de durcissement de la réglementation sur le brûlage des déchets verts, et d'engorgement des déchetteries. « Si ces résidus ne peuvent plus être brûlés, certes c'est un bon point environnemental, cependant il faut trouver une alternative de valorisation », complète Jean-Yves Heurtin, Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados.

Un groupe de travail de la CCTE a donc planché sur le sujet, avec l'appui de la Fédération des CUMA<sup>(1)</sup> Normandie Ouest. Il s'est notamment rendu sur un chantier d'élagage d'Enedis, en bord de route. « Cette phase a permis d'identifier que ce mode d'élagage, réalisé tous les 3 ans par Enedis, produit des branchages de trop faibles sections pour être utilisés en bois-énergie. Par contre, broyés ils sont valorisables, soit par un retour au sol sur place, soit aussi en paillage, en litière animale ou en compostage ».

### Une année d'étude

Quels types de végétaux et quels volumes traiter ? Comment ? A quels coûts ? Avec qui ? L'heure est maintenant à la définition de différentes solutions techniques mutualisées pour valoriser ces résidus d'élagage.

À partir des idées et des observations, une étude va démarrer en 2023, dans le cadre d'une convention passée entre le SDEC ÉNERGIE,



Le groupe de travail lors d'une visite de terrain, sur un chantier élagage d'Enedis.

Enedis et la FD CUMA Normandie Ouest. « Elle nous fournira une analyse des scénarios envisageables en termes de coûts, d'impacts environnementaux et d'organisation. » Un travail principalement réalisé par la FD CUMA.

« À terme, l'objectif est de fournir une aide à la décision concernant différentes solutions de valorisation possibles, avec leurs avantages et inconvénients. »

Le SDEC ÉNERGIE, pilote de ce partenariat, va coordonner la démarche (calendrier, organisation des réunions, compte-rendu, logistique). La FD CUMA va comparer les différentes solutions à partir de l'analyse de chantiers sur site. « La collaboration des techniciens d'Enedis sera essentielle pour imaginer des alternatives compatibles avec la réalisation de leur programme d'intervention. »

Enedis va aussi mener une enquête auprès des propriétaires concernés par cet élagage, pour mieux connaître leurs positions et leurs attentes sur la question des résidus broyés. Le coût total estimé de l'étude sera principalement financé par le SDEC ÉNERGIE et Enedis. □

<sup>(1)</sup> Fédération régionale des coopératives agricoles.

### ONZE ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2021-2023

La Commission Consultative pour la Transition Énergétique se réunit deux fois par an. Elle compte 64 membres répartis en deux collèges (32 élus des 16 EPCI à fiscalité propre et 32 élus du SDEC ÉNERGIE). Elle vise à coordonner l'action du SDEC ÉNERGIE et des EPCI en matière d'énergie (notamment en matière de production d'énergie, de rénovation thermique des bâtiments publics ou de mobilité bas carbone). Sur la période 2018-2020, elle est notamment à l'origine de deux projets concrets : le cadastre solaire « Soleil 14 » et le « Défi Ecole Énergie ».

#### Sa feuille de route 2021-2023 met en avant 11 actions prioritaires, parmi lesquelles :

- Accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités (dont vélos),
- Mutualisation du déchetage des délaissés d'élagage,
- Opération groupée d'installations photovoltaïques (bâtiments publics),
- Accompagnement à l'entretien et au renouvellement des chaudières (bâtiments publics),
- Articulation des aides aux travaux pour les ménages précaires,
- Mise en place de trames noires (éclairage et biodiversité).

## UNE QUESTION, TROIS AVIS



## « DOIT-ON ÉCLAIRER LES RUES DE NOS COMMUNES LA NUIT ? »



## « DIMINUER L'INTENSITÉ LUMINEUSE SANS COUPER TOTALEMENT L'ÉCLAIRAGE »

JEAN-MARIE GUILLEMIN, MAIRE DE CORMELLES-LE-ROYAL

« En 2017, nous avons consulté la population sur le fait de couper l'éclairage public sur la commune entre minuit et 5 heures du matin. Les candélabres restant allumés de 18 h à 24 h, puis rallumés de 5 h 30 jusqu'au lever du jour. Pendant l'année d'expérimentation, j'ai reçu des témoignages soulignant le mal être de se retrouver dans le noir une partie de la nuit. Comme prévu à l'origine, accompagnés par un technicien du SDEC ÉNERGIE, nous avons organisé une réunion publique. Nous avons alors décidé, fin 2018, d'équiper l'ensemble du parc de la commune en LED. Une solution d'éclairage plus économe et qui permet surtout de régler la luminosité des 1 655 candélabres de la commune. Ainsi, l'intensité lumineuse a été fixée à 100 % jusqu'à 22 h, à 50 %

entre 22 h et minuit et 20 % entre minuit et 5 h du matin. L'éclairage redevenait intense dès 5 h 30 jusqu'au lever du jour.

Une solution qui répondait non seulement au bien être des habitants, mais aussi qui nous permettait de confirmer notre démarche écologique et financière.

Avec la crise énergétique et l'urgence climatique, la question se repose. Je ne suis toujours pas favorable à l'extinction complète sur une partie de la nuit. C'est ainsi que nous gardons l'éclairage en marche mais en diminuant encore l'intensité. D'ici la fin du mois de mars, les techniciens vont régler chaque candélabre afin notamment d'obtenir entre minuit et 5 heures du matin un beau clair de lune. » □



## « UN NOUVEAU DISPOSITIF DÈS LE 26 MARS PROCHAIN »

CLAUDE PIERRE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

« Depuis de très nombreuses années, les 400 candélabres de la commune sont éteints de 23 h à 6 h du matin, sauf dans le bourg où ils restent allumés. Mais en raison de la crise énergétique et du coût pour les finances de la commune, il a été décidé de couper l'éclairage public sur toute la commune de 21 h à 6 h 45, du 26 mars jusqu'au 15 octobre. Retour de l'éclairage, notamment pour les scolaires, de 6 h 45 à 7 h 45 (du 16 octobre au 25 mars).

Après le 15 octobre et jusqu'au printemps, l'éclairage des rues reprend à 18 h 30 jusqu'à 21 h pour être ensuite coupé jusqu'à 6 h du matin et, cette fois-ci, sur toute la commune. Ces dernières années, nous avons poursuivi, grâce au SDEC ÉNERGIE, notre politique d'effacement de réseaux pour atteindre aujourd'hui les 99 %. Désormais nous voulons nous concentrer sur le renouvellement de notre éclairage, dont les trois quarts sont anciens, et passer le plus vite possible aux LED, moins énergivores et plus écologiques. □



## « LES COUPURES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT NE S'IMPOSENT PAS AUJOURD'HUI »

COLETTE NOUVEL-ROUSSELOT, MAIRE DE TOUQUES

« Ma réponse est simple. Sur des questions comme l'éclairage public la nuit, ce n'est pas le devoir des élus de profiter de tel ou tel sujet pour faire ou de la démagogie ou de l'électoratisme. Quand on me demande d'enlever quelques guirlandes LED de Noël pour faire des économies, je trouve cela totalement ridicule. C'est de l'écologie de service. Il faut rester factuel. Je ne conteste en aucun cas le fait que nous soyons confrontés à une augmentation du coût de l'énergie. Mais il ne faut pas, sous ce prétexte, prendre n'importe quelle décision démagogique sans avoir vraiment étudié le sujet.

Le fait de couper l'électricité la nuit dans certains quartiers pose le problème de la sécurité. Nos caméras de vidéo-surveillance ne seraient plus efficaces. Aujourd'hui, il n'y a pas de décision d'urgence à prendre. Un élu n'est pas là pour embêter ses administrés. Les bonnes décisions se confirment quand elles sont bien préparées en amont et pas seulement prises sur un coup de tête ou pour répondre à une mode. C'est pourquoi nous poursuivons l'équipement des candélabres de la commune en Led. Seulement un tiers en sont équipés aujourd'hui. Puis, une fois cet investissement réalisé, nous réfléchirons sérieusement au sujet de l'éclairage public la nuit. Je le répète, la précipitation est mauvaise conseillère. » □



Lauréate de l'appel à projets, la commune de Ranville recevra une subvention de 75 000 € pour la rénovation énergétique de son école primaire.

**INITIATIVE**

# Le SDEC ÉNERGIE lance PROGRES, l'appel à projets pour la rénovation énergétique des écoles

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments depuis 2008. Pour faciliter la réalisation des travaux, le syndicat a lancé PROGRES, un appel à projets spécifique aux établissements scolaires. Les premiers lauréats ont été dévoilés en fin d'année.

**D**epuis le premier choc pétrolier il y a 50 ans, on n'avait jamais autant parlé d'économie d'énergie. Plus que jamais contraintes à la tempérance pour préserver leur santé financière, les collectivités ont un impératif : trouver les moyens de maîtriser leur facture énergétique. Cependant, quand les cours de l'énergie suivent une courbe exponentielle, les seuls leviers efficaces sont la performance des bâtiments et des équipements, et la sobriété des usages.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités depuis une quinzaine d'années pour améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti. Depuis 2021, le syndicat a renforcé ses prestations de conseil en énergie en le déclinant en trois niveaux distincts. D'abord en proposant

aux collectivités un outil de gestion pour analyser leurs dépenses et leur consommation d'énergie. Ces suivis dynamiques permettent de déterminer la performance énergétique d'un bâtiment, ce qui est un préalable pour dessiner un plan d'actions chiffré. Le SDEC ÉNERGIE intervient également en ingénierie financière en recherchant pour les collectivités des subventions auprès de différents partenaires, et en finançant des audits énergétiques à travers le programme ACTEE.

Le SDEC ÉNERGIE expérimente également le mandat de maîtrise d'ouvrage pour les accompagner jusqu'à la réalisation des travaux. Enfin, le syndicat sensibilise aux économies d'énergie plusieurs milliers d'élèves chaque année par le biais de la Maison de l'énergie.

## LES CHIFFRES À RETENIR

**3 millions d'€**

Le montant cumulé des travaux de rénovation énergétique éligibles au dispositif pour 12 projets.

**652 000 €**

Les aides attribuées pour les 12 projets, soit une aide moyenne de 25 % par projet.



## Les 12 lauréats de l'appel à projets PROGRES

Le jury a retenu les dossiers de 12 communes : Anisy, Bernières-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Évrecy, Le Fresne-Camilly, La Hoguette, Moyaux, Perrières, Quetteville, Ranville, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Les subventions accordées représentent de 9 % à 30 % du montant des travaux éligibles.

### Cibler les écoles les plus énergivores

Pour autant, une faille persistait jusque-là. « Beaucoup d'écoles sont mal isolées, et les communes n'ont pas accès aux mêmes niveaux de subventions que pour les autres bâtiments, analyse Marc Lecerf, vice-président en charge de la transition énergétique. Nous avons lancé l'appel à projets PROGRES pour compléter les aides existantes et faciliter le passage à l'acte des établissements qui envisagent des travaux de rénovation énergétique. »

Lancé mi-juillet 2022, les candidats avaient jusqu'à fin octobre pour déposer leur dossier. Pour être éligibles, les collectivités devaient être engagées dans une démarche structurée en étant accompagnées soit par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du Conseil en énergie partagé, soit par le service d'accompagnement de la communauté urbaine pour les communes de Caen la mer. Les candidatures étaient appré-

ciées sur quatre thématiques : la performance énergétique (certains dossiers ont doublé le minimum requis de 40 % de gain énergétique) ; l'engagement en faveur de comportements économes en énergie (démarches de sensibilisation des occupants, labellisation...) ; la performance environnementale (matériaux bio-sourcés, filières locales...), et les perspectives d'évolution du bâtiment.

### 12 projets récompensés

Les 12 projets retenus par le jury ont été présentés le 15 décembre au Comité syndical. Ils vont pouvoir bénéficier au total de plus de 650 000 € d'aides financières. Les collectivités auront deux ans pour engager les travaux, et trois ans pour les achever. « Cet appel à projets a été lancé à titre expérimental, mais il s'inscrit pleinement dans notre mission, estime Catherine Gourney-Leconte, présidente du SDEC

## PAROLE D'ÉLU



**ALAIN BISSON**  
ADJOINT AU MAIRE  
DE RANVILLE

« UNE OPPORTUNITÉ  
À SAISIR POUR  
FRANCHIR LE PAS »

« Notre commune de Ranville a été retenue dans le cadre de l'appel à projets PROGRES pour les 6 classes de l'école élémentaire. Le bâtiment date du début des années 70 et un diagnostic réalisé par le SDEC ÉNERGIE avait confirmé la nécessité d'un audit énergétique. Le coût des travaux peut vite effrayer et il existe peu d'aides pour les écoles. PROGRES s'est présenté comme une opportunité à saisir pour franchir le pas.

Nous recevons la subvention maximale de 75 000 € car notre projet est très ambitieux.

Nous atteignons 85% d'économies d'énergie en isolant les murs et le toit-terrasse par l'extérieur, en installant une pompe à chaleur air-eau, un ballon thermodynamique pour l'eau chaude sanitaire, des robinets thermostatiques et une VMC simple flux. Sans oublier le remplacement des huisseries. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 350 000 €. Cette subvention devrait aussi ouvrir les portes à d'autres financements de l'État, notamment la DETR.

La commune prévoit d'apporter 210 000 € en fonds propres. »

ÉNERGIE. Le contexte de crise énergétique nous conforte dans ce choix d'agir, mais il y a aussi un contexte réglementaire à garder à l'esprit. Pour se conformer au décret tertiaire, les collectivités devront réaliser 60 % d'économies d'énergie à l'horizon 2050. »

PROGRES est une pierre à l'édifice et l'expérience pourrait être reconduite dès 2023. □

\*Programme de rénovation des établissements scolaires.



## PROGRES EN BREF

### > Les bénéficiaires

Les communes du Calvados, les syndicats (SIVOM, SIVOS...) composés de communes membres du SDEC ÉNERGIE, les EPCI ayant la compétence établissement scolaire.

### > Critères d'éligibilité

La collectivité doit être adhérente au CEP niveau 2 ou au service commun d'efficacité énergétique de Caen la mer.

### > Le bâtiment

Il s'agit d'une école, d'une cantine ou d'une garderie.

Il doit avoir fait l'objet d'un audit énergétique financé dans le cadre du programme ACTEE ou être conforme aux exigences de l'ADEME, complété d'un programme de travaux et d'un plan de financement déterminant le coût prévisionnel des travaux.

### > Les objectifs

Les travaux programmés doivent se traduire par un gain de 40 % d'énergie minimum.

### > Les montants de l'aide

De 20 à 30 % du montant HT des travaux éligibles, jusqu'à 75 000 €.

**CHAUFFERIE BOIS**

# Landelles-et-Coupigny mise sur le bois-énergie

Mise en service en novembre dernier, la chaufferie bois de Landelles-et-Coupigny alimente en énergie la salle polyvalente, la mairie et les écoles primaire et maternelle. Le projet porté par le SDEC ÉNERGIE permet à la commune de réduire son impact carbone et sa facture énergétique.



La liste des communes faisant appel au SDEC ÉNERGIE pour mettre en place une chaufferie bois s'allonge (*lire encadré ci-contre*). La dernière en date se situe dans une partie des ateliers municipaux de la commune de Landelles-et-Coupigny. « Elle fonctionnera avec 74 tonnes de bois déchiquetés par an provenant de l'entretien des haies bocagères des agriculteurs de la commune et de ses alentours. Une production mise en place grâce au partenariat avec la Fédération des Cuma de Normandie et l'association locale Bois Haienergie 14 », explique Aurélien Despré, technicien efficacité énergétique et production ENR au SDEC ÉNERGIE.

L'équipement de 90 kW assure désormais le chauffage de la salle polyvalente, en remplace-

ment d'un système électrique, de la mairie et les écoles primaire et maternelle, en remplacement du gaz propane.

Dans un contexte international très tendu sur les questions énergétiques et une urgence climatique, la commune de Landelles-et-Coupigny entend ainsi réduire sa facture énergétique d'environ 20 % mais aussi son empreinte carbone en misant sur une matière première locale et une énergie plus propre.

### Le SDEC ÉNERGIE recherche les subventions

Maître d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE porte le projet de l'étude d'opportunité à la réalisation de la chaufferie bois. « Nous portons aussi une part de l'investissement qui, en fonction de la

typologie du projet, peut aller jusqu'à 30 % du montant global », poursuit Aurélien Despré. « Les communes s'appuient sur notre savoir-faire technique. Elles bénéficient aussi de notre capacité à mutualiser les projets et les rendre éligibles aux différentes subventions : ADEME (Etat), Région et Département. Au final, la participation de la commune sur un projet comme celui de Landelles-et-Coupigny de 410 000 € est réduite à 28 % ». Une fois le projet sorti de terre, l'engagement du SDEC ÉNERGIE se poursuit avec l'entretien de l'équipement et la gestion des contrats de maintenance. □

### LES PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

Depuis 2020, le SDEC ÉNERGIE poursuit le programme de réalisation des chaufferies bois dans le Calvados. Après les trois sites de Valdallière, celui de Courtonne-la-Meurdrac, Fervaques, Cormolain et désormais celui de Landelles-et-Coupigny, viendront s'ajouter en 2023 ceux de OUILLY-LE-TESSON, la HOGUETTE puis SOULEUVRE-EN-BOCAGE.



PAROLE  
D'ÉLU

**DENIS JOUAULT**  
MAIRE DE  
**LANDELLES-  
ET-COUPIGNY**

### « 20 % D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE »

« Le projet initié par mon prédécesseur à la mairie a mis à peine plus de 18 mois pour sortir de terre. Le recours au bois-énergie devait à l'origine nous permettre une économie financière de 25 %. Mais avec la crise énergétique internationale, ce taux devrait diminuer à 20 %. Ce qui reste malgré tout considérable et confirme l'utilité du projet. Autre source de satisfaction, la collaboration avec les agriculteurs locaux qui, grâce à l'entretien de leurs haies bocagères, fourniront le bois déchiqueté nécessaire à la chaufferie. Un circuit court de production, une énergie plus propre permettant de diminuer l'empreinte carbone de la commune. »

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### NOUVEAU SOUFFLE POUR LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIES



Le nouveau format des réunions de CLE propose une visite d'installation.

En octobre dernier, le SDEC ÉNERGIE a testé une nouvelle formule pour ses Commissions Locales d'Énergie (CLE). Nées il y a 20 ans, ces réunions annuelles si prisées des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, avaient besoin d'être revisitées. « En effet, les attentes ont évolué en particulier celles des nouveaux élus en 2020. Mieux expliquer, mieux comprendre, mieux échanger... l'énergie et les réseaux sont devenus des enjeux encore plus essentiels pour les collectivités que nous devons nous réinventer » souligne Sandrine Marie-Le Brun, responsable du service Communication du SDEC ÉNERGIE.

#### Visite, actu et infos pratiques

Le changement a été radical. Pour les 18 CLE du Calvados, 7 réunions ont été organisées selon un schéma identique et avec des horaires matinaux.

Pour chacune de ces réunions, trois temps forts : « Nous avons d'abord proposé la visite d'une chaufferie bois pour "expliquer" comment un projet peut devenir une réalité, puis une réunion en salle, sous un format court pour évoquer LE sujet du moment : la flambée des prix de l'énergie. Nous voulions coller à l'actualité, être pédagogue sur un sujet éminemment complexe et y apporter des réponses concrètes » explique Bruno Delique, Directeur général du SDEC ÉNERGIE. Le troisième temps a permis à chacun des élus qui le souhaitait de rencontrer les techniciens et techniciennes du syndicat spécialisées soit sur les questions de mobilité, sur les outils de suivi des consommations énergétiques, sur les travaux sur les réseaux de la commune ou sur l'éclairage public...

Autour du cocktail de l'amitié, chaque élu a pu y trouver les réponses qu'ils attendaient concernant sa commune.

Au final, un dépoussiérage apprécié à tous les niveaux et bien relayé par les médias. La formule sera renouvelée à l'automne 2023, en matinée ou en soirée. □

**+ d'infos : le diaporama de l'exposé sur la flambée des prix de l'énergie est disponible sur [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr) -> Saisir « diaporama flambée des prix » dans le moteur de recherche.**

## RACCORDEMENTS AU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

# Le SDEC ÉNERGIE, maître d'œuvre en secteur rural

Depuis 2018, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'œuvre des raccordements de maisons individuelles et de parcelles de lotissement, en communes rurales. En 2021, près de 1 500 nouveaux compteurs électriques ont ainsi été raccordés. Cas concret à Landes-sur-Ajon.

Quatre fois plus de demandes : le service Raccordement et Urbanisme du SDEC ÉNERGIE a vu bondir son activité en quatre ans. « Depuis juillet 2018, c'est ce service qui réalise à la place d'Enedis les extensions pour raccorder au réseau public d'électricité des maisons individuelles ou des lotissements en secteur rural, explique Yannick Rodriguez, responsable du service. Un prolongement logique puisque nous raccordions déjà les entreprises et les bâtiments de collectivités. »

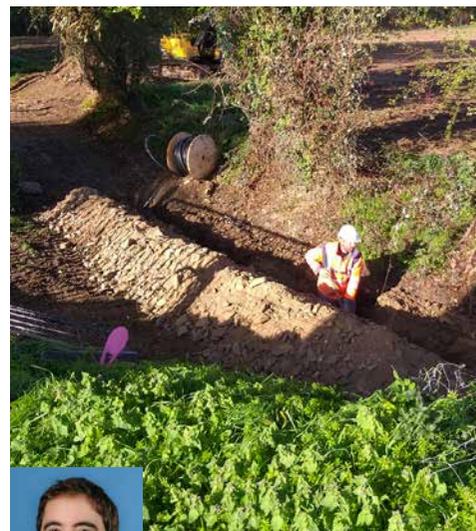
#### Précieux pour les élus

Il s'agit d'un service précieux pour les élus ruraux, pour qui le suivi de tels projets peut s'avérer complexe. Exemple récent à Landes-sur-Ajon où est intervenu Jean-Baptiste Moitié, l'un des quatre techniciens du SDEC ÉNERGIE en charge de coordonner ce type d'opération. « Le projet portait sur l'alimentation d'une maison neuve située dans le bourg. Il nécessitait de poser 65 m de réseau basse tension en limite de propriété », décrit-il.

Un scénario en quatre grandes étapes qui commence toujours par une visite de terrain indispensable car un plan sur un ordinateur étudié du bureau ne remplace jamais la réalité du terrain, et permet de vérifier la faisabilité du projet.

« L'étude détaillée engage le syndicat sur le parti technique et le financement du projet. Après le feu vert de la mairie, il faut instruire le dossier d'autorisation de travaux, avant d'engager le chantier et de le suivre. La mise en service de l'installation réclame de l'anticipation car nous intervenons en étroite collaboration avec Enedis qui va raccorder le compteur de la maison à notre coffret réseau. »

Une mécanique huilée, pour des chantiers néanmoins très différents les uns des autres. « Chaque cas est particulier et réclame une bonne coordination et une bonne connaissance réglementaire. C'est aussi une course contre la montre pour satisfaire dans des délais très contraints les bénéficiaires de ces raccordements », ajoute Jean-Baptiste Moitié.



Le chantier de raccordement réalisé récemment à Landes-sur-Ajon. Des projets comme celui-là, Jean-Baptiste Moitié (photo), technicien SDEC ÉNERGIE, en concrétise une cinquantaine par an.

#### 60% financés par le SDEC ÉNERGIE

En effet, le délai d'exécution est un premier argument qui rassure les communes. « Nous cherchons toujours avec Enedis la solution qui permet une mise en service rapide tout en limitant la gêne aux usagers déjà raccordés ». Dès lors que la commune accepte le projet, l'expertise du SDEC ÉNERGIE permet de pouvoir le mener en quatre mois. Un rôle de chef d'orchestre propre à soulager les élus. À Landes-sur-Ajon, c'est l'entreprise OMEXOM qui a réalisé le raccordement. Coût total de l'opération : 7 149 € TTC, dont 60% pris en charge par le SDEC ÉNERGIE<sup>(1)</sup>, le reste à la charge de la commune<sup>(2)</sup>. Des chantiers comme celui-là, Jean-Baptiste Moitié en traite une cinquantaine chaque année. Jusqu'au « service après-vente », puisqu'au terme de chaque dossier, une enquête de satisfaction est adressée à la commune<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Dont 40% issus du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

<sup>(2)</sup> 2 859,60 €. Libre à elle de reporter cette dépense sur le propriétaire du bâtiment raccordé.

<sup>(3)</sup> Taux de satisfaction de 97 % en 2022.



## EN MISSION

# Les agents du SDEC ÉNERGIE se sensibilisent à la Fresque du Climat

Marie-Julie Brillon et Fanny Lemaire se sont formées pour devenir animatrices de la Fresque du Climat. Ces deux agents du SDEC ÉNERGIE ont ensuite organisé des ateliers collaboratifs pour leurs collègues. Retour sur cette démarche qui a su créer une belle dynamique collective.

**DIALOGUE** La Fresque du Climat a déjà sensibilisé près de 700 000 participants. Comment cet outil a-t-il été mis en œuvre au sein du SDEC ÉNERGIE ?

**MARIE-JULIE BRILLON, ANIMATRICE DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE :** La Fresque du Climat a été créée pour accélérer la diffusion de la connaissance sur le changement climatique et mobiliser des leviers dans le cadre professionnel. Le SDEC ÉNERGIE est engagé dans une démarche de système de management de l'énergie pour réduire ses consommations. Il a obtenu une certification ISO 50001 cette année. Nous avons mené cette sensibilisation pour que nos agents élargissent leur culture générale sur le changement climatique.

**D :** Comment se sont organisés ces ateliers ?

**M-JB :** Nous avons programmé 6 ateliers de 3 heures, découpé en deux phases. Le premier temps est consacré à la Fresque du Climat, qui se présente sous forme de 5 lots de cartes comportant des images, des données, des graphiques issus des rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les participants doivent établir des liens de causalité entre ces cartes qui détaillent les grands principes physiques du changement climatique et leurs conséquences. Le second temps s'intéresse aux objectifs internationaux, à l'impact des éco-gestes, en proposant des échanges avec les collègues sur les actions à mener sur notre lieu de travail.

**D :** Quel bilan tirez-vous de cette sensibilisation ?

**FANNY LEMAIRE, INGÉNIEURE ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES :** L'heure n'est plus au climato-scepticisme. La question est aujourd'hui de savoir où l'on va, de comprendre qu'individuellement et collectivement nous avons un impact sur le cours des choses. L'empreinte carbone d'un Français est de 10 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. L'objectif est de la ramener à 2 tonnes. C'est énorme. Les données relatives au climat sont complexes et cette sensibilisation a permis d'établir des relations mal connues entre les phénomènes.

**D :** Comment l'expérience a-t-elle été vécue par les agents du syndicat ?

**FL :** Au préalable, nous avons fait des mesures de consommation des ordinateurs, machines à café, imprimantes... pour chercher les appareils les plus consommateurs. Ces ateliers ont amené du débat et nous avons observé une évolution de la perception des agents vis-à-vis de certains gestes. Il en est ressorti que si chacun éteignait son PC quand il n'est pas utilisé, nous économiserions 100 kWh par an et par agent, soit 1 000 € d'économie à l'échelle du SDEC ÉNERGIE. De même, les agents ont bien accepté que le chauffage soit un peu réduit pour contribuer au plan de sobriété. Nous ne pouvons pas prêcher la bonne parole sans être exemplaires au quotidien. La Fresque du Climat nous a recentrés sur le sens de nos missions et renforcé notre cohésion d'équipe. □



## RECORD DE CONSOMMATION DE GAZ POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Les douze centrales électriques du territoire tournent à plein régime depuis le début de

l'année, a affirmé jeudi 22 décembre Laurence Poirier-Dietz, la directrice générale de GRDF, le principal distributeur de gaz naturel en France. Ces centrales ont déjà utilisé 58 TWh à la mi-décembre « *et on finira l'année entre 60 et 65 TWh* », a prévenu la dirigeante. Le dernier record remontait à 2017 avec 54 TWh de gaz qui avaient été brûlés pour produire de l'électricité. En 2021, la part du gaz consommé en France pour produire de l'électricité était d'environ 7 %. Elle devrait monter à 15 % cette année.



## UN CHÈQUE ÉNERGIE EXCEPTIONNEL POUR LES MÉNAGES CHAUFFÉS AU BOIS

Un décret du

23 décembre précise les modalités d'attribution de ce chèque énergie exceptionnel. L'aide concernera 70% des ménages se chauffant principalement au bois. Ainsi, 2,6 millions de ménages y seront éligibles, pour un budget total de 230 millions d'euros. Le montant sera compris entre 50 et 200 euros, selon le revenu des ménages et le type de combustible utilisé.

## PAROLE À...

**Marc Pottier**  
Maire de Colombelles

« Tendre à plus de performance énergétique »

### Pourquoi la Ville de Colombelles a transféré sa compétence éclairage public au SDEC ÉNERGIE ?

Nous avons déjà l'habitude de travailler avec le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du groupement de commandes d'énergie. Nous étions satisfaits. Aussi, il nous est apparu naturel de poursuivre plus avant la collaboration. Nous avons donc fait le choix de transférer la compétence éclairage public au SDEC ÉNERGIE. Il s'agit là d'une entité professionnelle et spécialisée dans le domaine de l'énergie. Elle nous permettra de bénéficier de ses conseils et de son expertise afin de, notamment, tendre à plus de performance énergétique. Faire partie d'une entité large permet de bénéficier d'économies d'échelles. Ainsi, nous espérons pouvoir bénéficier de tarifs plus favorables. Nous pouvons également, par le biais de ce syndicat capter des subventions spécifiques, notamment auprès de l'ADEME. Enfin, le SDEC ÉNERGIE répond directement aux demandes de travaux des entreprises sur le domaine public. Cela nous permet de ne



© F. Monier - Septième Ciel Images

pas mobiliser nos équipes techniques en cas de besoin et d'alléger leur charge de travail.

### Quelles sont les attentes particulières vis-à-vis du syndicat ?

Nous attendons plus particulièrement que le Syndicat nous permette de bénéficier de son expertise. Nous espérons également pouvoir profiter de tarifs plus attractifs grâce au poids que représente ce syndicat. En effet, dans le contexte inflationniste actuel, nous cherchons à limiter nos dépenses et à limiter l'impact des hausses du coût de l'énergie sur le budget communal. □

## LE CHIFFRE

# 1 664 heures



C'est le temps moyen d'éclairage sur les communes adhérentes au service éclairage public constaté fin 2022, contre 2 228 heures fin 2021. Cette baisse de 25 % du temps d'éclairage s'explique par le nombre croissant de communes qui ont choisi de couper l'éclairage la nuit. Ainsi, fin 2022, seuls 9 % des luminaires du parc sont en régime permanent contre 23 % fin 2021.

> Contact :  
[eclairage@sdec-energie.fr](mailto:eclairage@sdec-energie.fr)  
02 31 06 61 65



## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES : NEUF NOUVEAUX PROGRAMMES

Le Gouvernement a annoncé, le 22

décembre, soutenir 9 nouveaux programmes innovants dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour une enveloppe de 145 millions d'euros. Deux programmes s'inscrivent dans la lutte contre la précarité énergétique, quatre concernent la mobilité des ménages en situation de précarité énergétique, trois autres s'intéressent à la logistique durable.



## AMÉLIORATION DE L'HABITAT DANS LE CALVADOS

Jusqu'en 2025, le Département du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer, en partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) portent un vaste

Plan d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat qui permettra aux propriétaires occupants et aux bailleurs de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour la rénovation et l'adaptation des logements sur deux volets : la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Objectif : rénover et adapter 3 500 logements d'ici à fin 2025.

## 27 au 29/09 : 38<sup>e</sup> congrès de la FNCCR



Participation du SDEC ÉNERGIE à la table ronde « Réduire la facture énergétique de ses bâtiments publics, c'est possible ! ».

## 30/11 : Atelier « Filière bois énergie »



Atelier de la Fabrique énergétique sur les conséquences de la crise énergétique sur les filières bois énergie normandes.

## 13/12 : Borne à Tilly-sur-Seulles



Inauguration d'une nouvelle borne de recharge rapide à Tilly-sur-Seulles par Catherine Gourney-Leconte, en présence de Nathan De Lara, Sous-Préfet à la Relance et de Didier Couillard, Maire de la commune.

## TELEX...

**9 février 14h** – CCI Caen Normandie : Comité syndical - **3 mars 10h** – CCI Caen Normandie : Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques – Présentation du schéma définitif - **30 mars 14h** – CCI Caen Normandie : Comité syndical  
**Informations et inscriptions sur [sdec-energie.fr](http://sdec-energie.fr)**

## 06/10 : Subvention aux associations caritatives



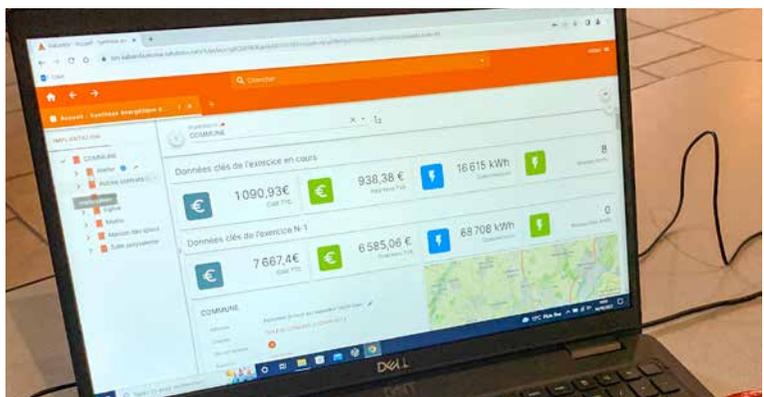
Crise énergétique : le SDEC ÉNERGIE accorde une aide exceptionnelle de 20 000 € à la Croix Rouge Française, au Secours Catholique et au Secours Populaire.

## 6/12 : Réunion SDIRVE



Réunion de restitution de la 2<sup>e</sup> phase de concertation autour du futur schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

## 14/12 : Webinaire « Kabanda »



Démonstration du logiciel de suivi des consommations énergétiques Kabanda aux membres du groupement d'achats d'énergie.